

## Ce que *participer* veut dire

Marie Steffens  
*Université d'Utrecht*

Charlotte de Callataÿ  
*Université Catholique de Louvain*

### **Résumé**

Cette contribution se focalise sur l'étude du lexème *participer à*. Depuis les années 90, l'action de participer a pris une importance centrale dans les sciences humaines. Ce qui est frappant dans la généralisation de l'utilisation de ce lexème dans différents contextes, c'est qu'il y désigne des actions très diverses, de la simple présence à la prise de décision concrète, en passant par la création d'un groupe de pression. Par une démarche de recherche qui allie la linguistique et le droit, nous cherchons à circonscrire son sémantisme. Pour y parvenir, nous avons constitué un corpus de 42 présentations de cas en français, issues de la littérature scientifique en sciences sociales, qui analysent des dynamiques participatives autour de la définition et de l'exercice des rapports humains à l'eau. Cette étude exploratoire est appuyée par une recherche des emplois de *participer* dans le journal *Le Monde*. L'analyse et la mise en série des textes du corpus a permis de décrire les schémas prédicatifs du verbe *participer à* selon la théorie Sens-Texte afin de préciser, sur le plan référentiel, les modalités de la participation. Le produit de cette analyse se présente sous la forme d'une grille de lecture, à destination de la société civile et des autorités publiques, qui vise à accompagner tant l'interprétation que la rédaction des textes juridiques. Cette synthèse reflète également une démarche méthodologique qui propose des outils utiles à la description sémantico-référentielle d'autres notions complexes mobilisées tant dans le langage juridique que dans le langage commun comme *communauté* ou *dignité humaine*.

## 2 Marie Steffens et Charlotte de Callatay

En 1992, le principe 10 de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement déclarait que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient »<sup>1</sup>. Participer est aujourd'hui devenu un véritable principe politique repris dans de nombreuses déclarations et textes juridiques. Spécificité de ce principe : il se trouve aussi au cœur de nombreuses revendications portées par des mouvements issus de la société civile qui appellent à une refonte de la démocratie représentative.

La généralisation de l'utilisation de *participer* s'accompagne d'une grande diversité dans les actions que ce lexème désigne allant, par exemple, de la présence à une réunion d'information publique à la prise de décision concertée, en passant par la création d'un groupe de pression. Cette variété se traduit par des impacts différents en termes d'implication des acteurs, de partage du pouvoir, de résultats et de politiques publiques. Elle rend donc indispensable la définition du sens réellement attribué à ce lexème dans ses différents contextes, un enjeu essentiel qui n'est pourtant que rarement pris en compte par les textes juridiques. Cette situation occasionne des emplois pour le moins étranges devant lesquels le juriste ou le politologue en perdent leur français.

En voici deux exemples issus de l'Observation générale 21 et de la Convention d'Aarhus, textes sur lesquels nous reviendrons au point 4.

« Il existe au moins trois composantes principales interdépendantes du **droit de participer ou de prendre part** à la vie culturelle : a) la **participation**, b) l'accès et c) la contribution à la vie culturelle. » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale 21, U.N. Doc. E/C.12/2002/11, pt. 15).

« Chaque Partie s'emploie à promouvoir une **participation effective** du public à un stade approprié – et tant que les options sont encore ouvertes – durant la phase d'élaboration par des autorités publiques des dispositions réglementaires et autres règles juridiquement contraignantes d'application générale qui peuvent avoir un effet important sur l'environnement ». (Convention d'Aarhus, art. 8).

Comment la participation peut-elle être une composante parmi d'autres du fait de participer ? Existe-il des participations non effectives ?

---

<sup>1</sup>Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, disponible sur <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>.

Face à ces imprécisions, le juriste pourrait-il trouver dans une démarche linguistique des réponses intéressantes ?

Les liens entre la linguistique et le droit, jusqu'à maintenant essentiellement dans le domaine pénal, ont été féconds en travaux d'analyse de discours ayant pour objet la définition d'infractions comme l'insulte ou la menace (Lagorgette *et al.* 2011, Lagorgette 2016). La présente contribution envisage un lexème davantage utilisé en droit constitutionnel et administratif et en présente une étude sémantique qui vise à proposer des outils pour l'emploi et l'interprétation de *participer* notamment dans des textes juridiques.

## 1. Démarche méthodologique

Les questions de recherche que notre analyse sémantique vise à résoudre sont les suivantes. Pour renvoyer à quels types d'actions les auteurs utilisent-ils les mots *participer*, *participation* (ou leurs équivalents dans d'autres langues) ? Que recouvrent exactement ces lexèmes ? Comment peut-on circonscrire leurs sens ?

Répondre à ces questions revient à circonscrire la polysémie de *participer*. À côté des nombreuses études théoriques sur la polysémie (Nerlich *et al.* 2003, Falkum et Vicente 2015), quelques études portent sur des polysèmes particuliers dans une perspective historique (Bat-Zeev Shyldkrot 1997) ou synchronique (Fuchs et Le Goffic 2005). Cette contribution se focalise sur l'étude du sémantisme de *participer* dans une perspective synchronique.

### 1.1. Un lexème sous-spécifié ?

En première approche, regardons les définitions proposées par le *Grand Robert* (2017). Les emplois recensés dans le *Grand Robert* montrent que *participer* présuppose l'existence d'une entreprise à laquelle participer (Y) et d'entité(s) participantes ( $X^1$ ,  $X^2$ ,  $X^3$ , *etc.*), animées ou inanimées, qui forment un ensemble (« communauté », « parmi d'autres »).

*Participation* :

« action, fait de participer à quelque chose »

« droit de regard des membres d'une communauté sur son fonctionnement. »

*Participer à* :

« prendre part à quelque chose, avoir parmi d'autres une action dans... » –

*participer à un jeu*

#### 4 Marie Steffens et Charlotte de Callatay

« avoir part à quelque chose. » – *participer au succès*  
« avoir part à un profit » – *participer aux bénéfices*

À partir de ces définitions, on peut établir le schéma de régime suivant, selon les principes de l'analyse Sens-Texte (Mel'èuk 1995, 2004).

| X = I | Y = II |
|-------|--------|
| 1. N  | 1. à N |

À ce stade, deux observations peuvent encore être formulées. La première concerne le fait que *participer* renvoie à un référent dit « composite » (Tracy 2001 : 106), c'est-à-dire, dans ce cas, à un assemblage d'actions plus ou moins complexes. Comme l'illustre l'exemple repris ci-dessous, *participer*, ici au pouvoir, c'est potentiellement faire un certain nombre de choses, du simple vote à la prise effective de responsabilités dans un organe de décision.

« La conscience révolutionnaire, c'est le mécontentement de ne pas **participer** au pouvoir, que sa voix ne compte pas. » (*Le Monde* 26/01/2018, « Alaa Al-Aswany : “En Egypte, le même régime militaire est au pouvoir depuis 1952”», Hélène Sallon).

La seconde observation concerne le lien étroit entre l'argument-objet du prédicat *participer* et son sens. La notion de classe d'objets que Gross définit comme « un ensemble de substantifs, sémantiquement homogènes, qui détermine une rupture d'interprétation d'un prédicat donné, en délimitant un emploi spécifique » (Gross 2012 : 94), permet de rendre compte des contraintes sémantiques qui pèsent sur les arguments de *participer*. Les classes d'objets – auxquelles appartiennent les substantifs qui peuvent être arguments de *participer* – permettent de distinguer les différents appariements synonymiques possibles du verbe. En effet, *participer à une élection* est synonyme soit de *voter*, soit d'*être candidat* ; *participer à une chasse* est synonyme de *chasser*, *participer à une compétition* de *concourir*, *participer à un concert* d'*écouter* ou de *jouer*<sup>2</sup>, etc.

Ces relations synonymiques multiples indiquent que *participer* désigne un ensemble complexe d'action, dont la définition est extrêmement dépendante du

---

<sup>2</sup> Ces exemples montrent que la classe d'objet du substantif-argument X donnent des indications sur les appariements synonymiques moins claires que la classe d'objet du substantif-argument Y. Un contexte plus large est alors nécessaire à la désambiguïsation.

contexte. Si cette sous-spécification peut être une conclusion satisfaisante à une étude linguistique, notre perspective appliquée invite à circonscrire plus précisément les actions recouvertes par le verbe *participer*.

### 1.2. *Corpus et cadre d'analyse*

Pour ce faire, nous avons analysé les sens donnés au lexème *participer* dans deux corpus différents. Dans un premier temps, nous avons constitué un corpus de 42 présentations de cas en français, issues de la littérature scientifique en sciences sociales, qui analysent des dynamiques participatives autour de la définition et de l'exercice des rapports humains à l'eau (e.a. Rosillon 2016, De Ambroise et Geay 2016). Il s'agissait à chaque fois de descriptions extensives de cas identifiés par les auteurs comme des exemples de participation dans le secteur de l'eau. Dans un second temps, nous avons appuyé cette étude par une recherche des emplois de *participer* <sup>3</sup> dans le journal *Le Monde* de mai 2017 à mai 2018, ce qui correspond à 1682 articles. Cette deuxième analyse répondait à un triple besoin : 1) valider la première analyse, 2) identifier des attestations de *participer* en contexte et 3) aborder des domaines d'utilisation du lexème qui dépassaient la sphère politico-juridique.

L'analyse et la mise en série des textes du corpus ont permis de décrire les schémas prédicatifs de ce verbe afin de préciser, sur le plan référentiel, les modalités de la participation. Le produit de cette analyse se présente sous la forme d'une grille d'interprétation, à destination de la société civile et des autorités publiques, et qui vise à faciliter les débats autour du concept de participation et à accompagner tant l'interprétation que la rédaction des textes juridiques. Cette synthèse reflète également une démarche méthodologique qui vise à proposer des outils utiles à la description sémantico-référentielle d'autres notions complexes mobilisées tant dans le langage juridique que dans le langage commun comme *communauté* ou *intégration*.

## 2. **Sémantisme de *participer***

### 2.1. *Huit sens*

Les huit sens du prédicat *participer*, identifiés suite à l'examen de notre corpus juridique et confirmés par une recherche dans *Le Monde* (voir plus haut) sont présentés ci-dessous. À chacun de ces sens est associé un schéma

---

<sup>3</sup> *Participer de* ayant un sens différent (« tenir de la nature de ») a été écarté (Grand Robert 2017).

## 6 Marie Steffens et Charlotte de Callatay

argumental et une fonction lexicale Syn (synonyme) présenté à la manière de la lexicographie explicative et combinatoire (Mel'čuk *et al.* 1995). Ces indications sémantico-syntaxiques sont suivies d'un exemple tiré du journal *Le Monde* et d'un commentaire explicatif.

### 2.1.1. SENS 1 – être là (être physiquement présent)

*X participe à Y*  
= (X est présent à/dans Y)  
Syn : 'être là'

« Le vainqueur a déjà été invité par M. Hollande à **participer** à son côté aux cérémonies du 8 Mai, commémorant la capitulation allemande en 1945. » (*Le Monde* 07/05/2017, « Les Français aux urnes pour désigner le huitième président de la Ve République », s.a.).

*A minima*, dans son sens le moins agentif, le prédicat *participer* peut renvoyer à la simple présence d'une entité X lors d'un événement Y. Dans l'exemple ci-dessus, le vainqueur de l'élection est invité par le président de l'époque à être présent aux cérémonies, ce qui tend à montrer que le champ de la participation commence à la simple présence. Ce sens se manifeste également lorsque que l'actant-sujet X est un objet inanimé, comme dans *Ce nouveau vase participe à la décoration de la table*.

### 2.1.2. SENS 2 – assister et recevoir un input quelconque (écoute active)

*X participe à Y*  
= (X est présent à Y et bénéficie de cette présence)  
Syn : *assister*

« Leur principale caractéristique : organiser des rencontres entre acteurs venus d'horizons divers. « *Pour qu'une rédaction puisse fonctionner, elle a besoin de graphistes, de développeurs, de communicants et d'analystes de données* », explique Eric Scherer, directeur de l'innovation et de la prospective chez France Télévisions. Il a notamment **participé** à une journée de formation pour des porteurs de projets dans le cadre du programme NMcube. » (*Le Monde* 21/02/2018, « Les médias émergents rejoignent le train de l'incubation », Yassine El Azzaz).

Ce que *participer* veut dire 7

À la différence du premier exemple où la seule présence est visée, dans le deuxième exemple ci-dessus, la participation à l'événement implique une réelle assistance, c'est-à-dire que la présence des participants se double de la réception des informations qui leur sont transmises<sup>4</sup>.

### 2.1.3. SENS 3 – être la cause de

*X participe à Y* = (X est une des causes de Y)

Syn : *provoquer, contribuer*

« Cette mesure serait à la fois peu coûteuse, facile à mettre en œuvre – il suffit de modifier un décret de février 2016 – et efficace. Elle entraînerait une baisse immédiate de 10 à 20 % du coût de production de l'hydrogène à partir d'électricité renouvelable [...], avant de **participer** à un développement accéléré de l'électromobilité et au stockage massif des énergies renouvelables. » (*Le Monde* 09/01/2018, « L'hydrogène, “double moteur pour l'énergie et le climat” », Jean-Paul Reich).

Dans cet exemple, la participation de X (« cette mesure ») à Y (« un développement accéléré de l'électromobilité ») est définie par l'impact de X sur Y, dont il est l'une des causes possibles<sup>5</sup>. Ce sens se manifeste à la fois lorsque que l'actant-sujet X est un objet animé ou inanimé, comme dans *Mon meilleur ami / Cette glace au chocolat participe à mon bonheur*.

### 2.1.4. SENS 4 – s'exprimer

*X participe à Y* = (X s'exprime dans le cadre de Y)

Syn : *voter, choisir, donner son avis*

« Pour Pascal Jan, professeur à Sciences Po Bordeaux, au contraire, le fait majoritaire est « plutôt sain ». « La question n'est pas tant de savoir si la majorité est omnipotente, mais si l'opposition a les moyens de **participer** au débat. Avec la fin du cumul des mandats, les élus sont davantage investis sur leurs missions parlementaires, ils ont les moyens de s'y investir », assure-t-il. » (*Le Monde* 20/02/2018, « Les constitutionnalistes se disent sceptiques sur l'évolution du Parlement », Manon Rescan)

---

<sup>4</sup> Nous reviendrons sur la question du bénéfice personnelle comme (seule) condition de la participation dans le chapitre 3.3.

<sup>5</sup> Nous reviendrons sur l'impact réel comme condition de la participation dans le chapitre 3.3.

## 8 Marie Steffens et Charlotte de Callatay

Dans cet exemple, la participation de X (« l'opposition ») à Y (« au débat ») implique l'expression, généralement d'une opinion personnelle. Dans les situations où *participer* est employé dans ce sens, la participation peut prendre différentes formes : le participant peut s'exprimer en choisissant, en votant, en répondant à une consultation (pétition, enquête, référendum, etc.), en prenant la parole, etc. Dans l'exemple ci-dessus, l'objectif de la prise de parole n'est pas envisagé. Une acception, construite à partir de celle-ci mais où la visée de l'expression est sous-jacente, semble pouvoir être isolée dans les deux exemples ci-dessous.

### 2.1.5. SENS 5 – influencer, se faire influencer

*X participe à Y* = (X s'exprime pour influencer ou se faire influencer dans le cadre de Y)

Syn : *négociier, concilier, plaider, faire du lobbying*

« La demande de report a notamment été portée par les avocats des parties civiles. « *Ce que nous demandons, c'est de pouvoir **participer** au procès et cela implique plusieurs garanties* », martèle M<sup>e</sup> Gérard Chemla, représentant une trentaine de victimes. » (*Le Monde* 01/11/2017, « A Tunis, le procès de l'attentat du Bardo à nouveau reporté », Charlotte Bozonnet).

Dans les exemples ci-dessus, l'action de participer implique une prise de parole, inscrite par le discours dans un cadre, ici « le procès » ou une « négociation ». La mention de ce cadre permet à un lecteur doté des connaissances sociales nécessaires d'inférer les objectifs et les modalités de cette prise de parole. Dans les usages regroupés ici, l'objectif est toujours d'influencer un interlocuteur, et le cas échéant, d'entamer un réel échange de point de vue, c'est-à-dire de se laisser influencer par lui.

### 2.1.6. SENS 6 – réaliser

*X participe à Y* = (X s'exprime en agissant dans le cadre de Y)

Syn : *'mettre en œuvre', produire, acheter, lutter, jouer, décider, etc.*

« Même constat enthousiaste du côté des universités ayant choisi de **participer** à cette nouvelle expérimentation. » (*Le Monde* 25/01/2018, « Études de santé : vers une suppression du redoublement dans certaines universités », Séverin Graveleau et Camille Stromboni).

Ce que *participer* veut dire 9

« En 1978, une fillette de 10 ans qualifiée pour le tournoi pour enfants organisé au Kokugikan, le cœur du sumo à Tokyo, n'avait pas pu y **participer**. » (Le Monde 20/04/2018, « Le sumo s'enlise dans le sexisme », Philippe Mesmer).

Dans ces deux attestations, le verbe *participer* se trouve dans son emploi le plus actif. Ici la participation implique de produire, de construire, d'accomplir quelque chose. Peuvent également être rangés dans cette catégorie toutes les actions de participation qui consiste, à créer/détruire/modifier une institution, un objet, à adopter un comportement de boycott, etc.

#### 2.1.7. *SENS 6bis – produire du contenu*

*X participe à Y* = (X s'exprime et agit en produisant du contenu dans le cadre de Y)

Syn : *écrire, expliquer, sensibiliser*

« Il assure ne pas **participer** à l'écriture des discours, contrairement à Camille Pascal, historien et ancienne plume de Nicolas Sarkozy à l'Élysée. » (Le Monde 27/01/2018, « La « galaxie » Wauquiez, une nébuleuse encore en formation », Olivier Faye).

Dans ces deux attestations, la fonction d'expression est plus claire dans la mesure où l'action concrète impliquée par la participation consiste en la production d'un contenu oral, écrit ou filmique, pouvant remplir plusieurs objectifs, comme l'information ou la sensibilisation.

#### 2.1.8. *SENS 7 – fédérer*

*X participe à Y* = (X s'exprime en tant que membre de Y)

Syn : *s'intégrer, 'faire partie'*

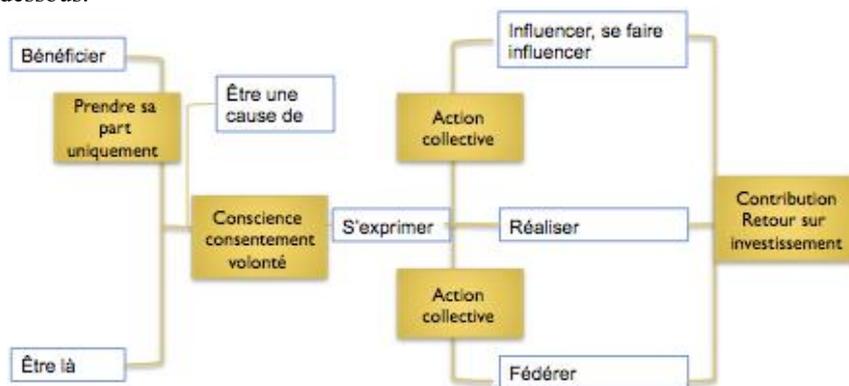
« Le groupe, auquel **participe**, entre autres, le peintre Franz Wilhelm Seiwert, verra sa production confisquée [...]. » (Le Monde 19/03/2018, « Photographie : August Sander, les Allemands sous tous les angles », Claire Guillot).

Dans ce dernier usage tiré de notre corpus, le verbe *participer* renvoie à l'appartenance à un groupe, voire à la création d'un groupe. C'est cette affiliation qui est au centre du processus de participation, mais elle n'empêche évidemment

pas, que du contraire, l'expression d'un point de vue et la réalisation d'actions concrètes, alors collectives.

### 2.1.9. Bilan

Le découpage sémantique ci-dessus, dérivé de l'analyse de notre corpus, se veut éclairant pour l'interprétation. L'existence dans d'autres langues de plusieurs lexèmes verbaux correspondant à différents sens identifiés pour *participer* nous semble conforter ce découpage (ex. en néerlandais, de la participation la plus passive à la plus active, *bijwonen*, *deelnemen*, *meedoen*). Les différents sens de *participer* sont repris dans le schéma récapitulatif ci-dessous.



Ce schéma illustre le fait que le sens global de *participer*, dans son acception la plus large, peut être décrit selon une mécanique gigogne d'emboîtement des sens, repris comme sèmes, du plus passif (« être présent ») au plus actif (« mettre en œuvre »).

- Ex. *Participer* à la gestion de l'eau  
 = être présent à une réunion, un événement, etc.  
 + y recevoir de l'information  
 + ce faisant, être la cause d'un changement  
   + donner son avis  
   + négocier avec une autorité  
 + décider, mettre en œuvre une décision, adopter un comportement  
 + produire du contenu pour sensibiliser les autres  
   + faire partie d'un groupe, créer un groupe

La question de la nécessité d'un impact réel à l'action de participation pour pouvoir la considérer comme telle est une des quatre zones de flou sémantique mises en évidence en jaune dans le schéma. Ces zones de flou renvoient à des débats sociétaux et linguistiques autour de la référence possible des prédicats *participer* et à *participation* à certains types de comportements. Nous allons les discuter maintenant.

## 2.2. Quatre zones de flou

### 2.2.1. Zone de flou 1 – *participer en profitant seulement*

Ex. : « Je participe à la vie culturelle en allant au théâtre. »

Assister à une réunion et recevoir des informations est-il suffisant pour considérer qu'on y a participé ? La question est l'objet de débats sociétaux : employer *participer* comme synonyme de *être là*, *assister/bénéficier*, ce qui revient à profiter sans contribuer, est dénoncé comme un usage malvenu de *participer*. Ces débats indiquent une zone de flou sémantique : on peut se demander si « être là » ou « assister » sont des sens de *participer* ou doivent être intégrés sous forme de sèmes dans la définition de tous les emplois de *participer*.

### 2.2.2. Zone de flou 2 – *participer sans le savoir / le vouloir*

« En achetant des vêtements trop bon marché, tu participes à la traite des êtres humains au Bangladesh. - Je ne savais pas / je n'ai pas le choix. »

Cette seconde zone de flou concerne la présence ou non dans le sémantisme de *participer* des sèmes /conscience/ (savoir qu'on participe), /consentement/ (être d'accord de participer) et /volonté/ (avoir la possibilité de choisir de participer ou non). Cette question est l'objet de débats sémantiques et sociétaux : l'individu qui participe doit-il avoir ou non la conscience de son action, condition nécessaire à la création d'un avis réflexif sur le comportement adopté ? Et consécutivement, une participation sans conscience (ex. *participation* à la vie de famille pour un enfant), consentement ou volonté (ex. *participation* à la démocratie dans un pays où le vote est obligatoire, etc.) est-elle une réelle participation digne d'être nommée comme telle ?

2.2.3. *Zone de flou 3 – participer seul dans son coin*

Ex. : « Je participe à l'effort écologique en prenant des douches plus courtes. »

Cette troisième zone de flou se situe au niveau de l'interaction avec autrui. Peut-on participer tout seul ? Voter pour des partis écologistes ou diminuer le temps que l'on passe sous la douche sont deux manières d'exprimer une opinion à propos de l'eau. Mais, dans ces deux cas, ce sont des activités qui sont effectuées seul, sans interaction *nécessaire* avec autrui même si elles ont bien sûr un impact sur autrui (le résultat du vote concerne tout le monde et son effort de consommation bénéficie à tous). Le prédicat *participer* présuppose donc l'intégration de l'individu participant dans un ensemble plus vaste dont il est une partie, mais pas nécessairement son interaction directe et visible avec les autres membres de cet ensemble. Cette question, comme la précédente, peut faire l'objet d'un débat si l'on considère qu'un comportement individuel n'a pas la valeur d'une action de groupe en termes de participation. Sur le plan linguistique, la question se pose alors de savoir si un tel comportement est / peut être désigné de façon non équivoque par le prédicat *participer*.

2.2.4. *Zone de flou 4 – participer en vain*

Ex. : « Je n'ai pas participé à la décision, elle était déjà prise avant que je ne m'exprime et personne n'avait en tête de changer d'avis après mon allocution. »

Si des autorités, à l'issue d'un référendum purement consultatif et non contraignant (par exemple, sur un traité européen), optent pour une mesure radicalement opposée à celle qui a été plébiscitée, peut-on considérer que la population a réellement participé ? Au référendum, certainement, à la prise de décision, dans une certaine mesure (les dirigeants sont maintenant conscients d'adopter une mesure impopulaire), et à la politique finalement mise en place, ça se discute. La condition de « retour sur investissement » ou de « contribution » est-elle nécessaire à une action de *participer*, digne de ce nom ? Cette question est au cœur des controverses autour de la nécessité pour une action de participation d'avoir un impact. Une définition de la participation sans impact nécessaire rejoint celle de Coubertin « L'important c'est de participer ». En lien avec cette question d'impact, on peut se demander si le participant doit avoir ou non une prise sur la finalité de la participation pour considérer qu'il *participe*. Doit-il pouvoir remettre en cause cette finalité pour que la participation soit véritablement de la participation ?

#### 2.2.5. *Bilan*

Ces quatre zones de flou sémantique sont un enjeu dans l'effort de précision que le locuteur en général, et le législateur en particulier, souhaite appliquer au sens qu'il donne à *participer*.

#### 2.3. *Paramètres*

Au-delà de ces différents sens et zones de flou, nous avons identifié quatre paramètres liés à la notion de participation, qui peuvent être réglementés par l'autorité publique et qui correspondent à l'une des questions suivantes : qui ? à quoi ? comment ? et pourquoi ? Deux de ces quatre paramètres, ceux qui correspondent aux questions « qui ? » et « à quoi ? » renvoient à des arguments obligatoires du prédicat *participer*. L'explicitation des autres paramètres n'est pas nécessaire d'un point de vue sémantique. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles ils ne sont pas toujours bien spécifiés dans les textes juridiques. Pourtant, l'un d'eux – le comment – est indispensable à la mise en œuvre concrète de l'action de participer à.

##### 2.3.1. *Paramètre 1 – Qui ?*

Dans *X participe à Y*, qui est X ? Dans les textes politiques et juridiques, comme nous le verrons à la section 4, il existe de nombreuses propositions : « individus », « acteurs », « communautés », « population », « parties prenantes », « États », « collectifs », « groupes », « le public ».

« Le Comité considère que le terme « chacun », à la première ligne de l'article 15, peut s'appliquer à un individu ou à un groupe. En d'autres termes, les droits culturels peuvent être exercés par une personne a) en tant qu'individu, b) en association avec d'autres, ou c) au sein d'une communauté ou d'un groupe ». (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale 21, U.N. Doc. E/C.12/2002/11, pt. 9).

##### 2.3.2. *Paramètre 2 – À quoi ?*

Que recouvre Y, le second argument de *participer* ? Le paramètre « à quoi » est la seconde modalité obligatoire. Il a également toute son importance puisqu'il détermine ce sur quoi l'action va porter *in concreto*. Y peut renvoyer à de nombreuses choses parfois très précises ou plus vagues parmi lesquelles la

définition et mise en place d'un contrat, la négociation d'un traité, les échanges économiques, la définition d'une politique générale, etc.

Une question demeure : X doit-il être conscient de la nature exacte de Y pour que son action puisse être appelée *participation* ? Par exemple, Thibaut Courtois, membre de l'équipe nationale belge de football a *participé* à la coupe du monde au Brésil en 2014. Peut-on dire que Thibaut Courtois a *participé* à la compétition, à la victoire de la Belgique contre la Suède, à la défaite contre la Colombie, au star-system autour du football, à la destruction des favelas, à l'exploitation des travailleurs qui ont produit son maillot et ses chaussures, etc.

### 2.3.3. Paramètre 3 – Comment ?

Si X participe à Y, comment le fait-il ? La mise en œuvre touche aux multiples outils qui permettent et organisent la participation. Ils sont extrêmement variés et se distinguent les uns des autres selon de nombreux critères : caractère contraignant ou non du résultat, mode de sélection des participants, moment de la participation dans le processus politique, dispositif, etc.

### 2.3.4. Paramètre 4 – Pourquoi ?

Pourquoi X participe à Y ? Et au-delà de cette question, pourquoi Z encourage-t-il la participation de X ? S'intégrer, (faire) entendre des voix qu'on entend peu, sensibiliser, s'épanouir, recueillir des propositions, protester, protéger ses droits, légitimer, renforcer l'efficacité, répéter une habitude sont des raisons parmi tant d'autres. Les raisons de participer ou de promouvoir la participation d'autrui sont nombreuses et se situent au cœur de nombreux débats en sciences politiques qui excèdent le cadre de cette contribution<sup>6</sup>.

Dans une étude ultérieure, il serait utile d'explorer plus avant la définition dans les textes de notre corpus de chaque paramètre selon le sens donné à *participer*.

## 3. Vers une grille de lecture des textes légaux

Nous allons nous limiter ici à l'étude de trois textes. Ce corpus, fut-il très réduit, permet déjà de réaliser à quel point le terme est mobilisé dans des sens différents et avec des modalités variées. Nous avons retenu l'Observation générale n°15 sur le droit de l'homme à l'eau, l'Observation générale n°21 qui a trait au droit de chacun à participer à la vie culturelle et à la gestion des biens culturels, parmi lesquels est comprise l'eau, deux textes issus du Comité des

---

<sup>6</sup> Voir, parmi d'autres auteurs, Arendt (1964) et Rosanvallon (2008).

droits économiques, sociaux et culturels, et la Convention d'Aarhus, sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

### 3.1. *L'observation générale n°15*

Dans ce texte, le fait de participer constitue une composante à part entière du droit de l'homme à l'eau. Pourtant, le terme n'est jamais explicitement défini. Les deux arguments obligatoires sont bien présents. Les participants sont la population qui comprend « les particuliers et les groupes » sans plus de précision. Ils sont amenés à participer au processus de prise des décisions « qui peuvent influencer sur l'exercice de leur droit à l'eau », ce qui comprend notamment l'élaboration et l'examen d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux (OG 15, pt. 48). Le flou existant autour du sens donné à l'action est renforcé par le passage, cité plus haut, où le texte précise que l'État doit assurer une participation « véritable » de la population. Il y aurait donc, aux yeux du Comité, des critères permettant de dissocier une vraie participation d'une fausse mais sans que ceux-ci ne soient mentionnés (OG 15, pt. 23). Nous allons voir que dans l'Observation générale n°21, le contenu est différent bien que les deux textes émanent de la même institution.

### 3.2. *La convention d'Aarhus*

Auparavant, arrêtons-nous sur la convention d'Aarhus. Ce texte propose une conception de *participer*, limitée au sens 5 – « influencer », l'influence des participants sur les processus décisionnels pouvant être directe ou s'exercer à travers des organes consultatifs. Le texte précise que le public doit être informé du résultat final de la décision, ce qui rejoint la question de la zone de flou 4 « participer en vain ». Dans ce texte, il n'y a pas de référence aux sens que nous avons identifiés sous 6 et 6bis et la participation n'est envisagée que comme le résultat d'une initiative étatique. Malgré sa conception assez restrictive, ce texte est le plus clair quant au comment de la participation : il mentionne quelques modalités de la mise en place du dispositif participatif (art. 6.2).

3.3. *L'observation générale n°21*

Dans ce document, le terme *participer* se retrouve dans le titre et a fait l'objet d'un effort de définition plus important. Il est d'abord indiqué que les termes *participer* et *prendre part* doivent être considérés comme des synonymes, dans ce texte mais aussi dans les autres textes internationaux et régionaux (OG 21, pt. 14). Ensuite, si le terme n'est pas clairement défini, les différents sens qui lui sont attribués se devinent en fonction du contexte. Il est ainsi spécifié que le droit de participer regroupe trois composantes « principales interdépendantes » à savoir « a) la participation, b) l'accès et c) la contribution à la vie culturelle » (OG 21, pt. 15). Nous avons dès lors repris chacune des actions concrètes reprises sous ces trois composantes et les avons rattachées aux sens présentés dans la section précédente de manière à identifier dans le tableau ci-dessous quels étaient les sens donnés par le texte à l'action de *participer*.

| <b>Extrait de le OG 21</b>   | <b>Sens</b>   |
|--|---|
| « agir librement »   | 6 – « réaliser »<br>7 – « fédérer »                                     |
| « choisir sa propre identité »   | 4 – « s'exprimer »<br>7 – « fédérer »                                   |
| « s'identifier ou non à une ou plusieurs communautés données ou de modifier ce choix » | 4 – « s'exprimer »<br>7 – « fédérer »                                   |
| « prendre part à la vie politique »  | 4 – « s'exprimer » ?<br>5 – « influencer » ?<br>7 – « fédérer »         |
| « exercer ses propres pratiques culturelles »  | 6 – « réaliser »<br>7 – « fédérer »                                     |
| « s'exprimer dans la langue de son choix »   | 4 – « s'exprimer »<br>7 – « fédérer »                                   |
| « rechercher et développer des connaissances et des expressions culturelles »          | 4 – « s'exprimer »<br>6bis – « produire du contenu »<br>7 – « fédérer » |
| « partager des connaissances culturelles avec d'autres »                               | 5 – « influencer »<br>6bis – « produire du contenu »<br>7 – « fédérer » |
| « agir de manière créative »   | 6 – « réaliser »<br>6bis – « produire du contenu »<br>7 – « fédérer »   |

Ce que *participer* veut dire 17

|  |   |
|--|---|
| « prendre part à des activités créatrices »  | 6 – « réaliser » ?<br>6bis – « produire du contenu » ?<br>7 – « fédérer » |
| « connaître et comprendre sa propre culture et celle des autres par l'éducation et l'information »   | 2 – « assister »  |
| « recevoir un enseignement et une formation de qualité qui tiennent dûment compte de l'identité culturelle »   | 2 – « assister »<br>7 – « fédérer »                                       |
| « accéder à des formes d'expression et de diffusion grâce à n'importe quel moyen technique d'information ou de communication »   | 2 – « assister »<br>4 – « s'exprimer »<br>7 – « fédérer »                 |
| « suivre un mode de vie »  | 6 – « réaliser »<br>7 – « fédérer »                                       |
| « bénéficier du patrimoine culturel et de la création d'autres individus et communautés »  | 2 – « assister »<br>7 – « fédérer »                                       |
| « participer à la création des expressions spirituelles, matérielles, intellectuelles et émotionnelles de la communauté »  | 6 – « réaliser » ?<br>6bis – « produire du contenu » ?                    |
| « prendre part au développement de la communauté à laquelle une personne appartient, ainsi qu'à la définition, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de décisions qui influent sur l'exercice des droits culturels d'une personne » | 6 – « réaliser » ?<br>6bis – « produire du contenu » ?<br>7 – « fédérer » |

Quel est l'intérêt d'un tel décorticage ? Tout d'abord, il permet de mettre en évidence que certains emplois peuvent être clairement décrits alors que d'autres sont plus flous (avec un point d'interrogation dans le tableau). Ensuite, il permet de voir que l'action de participer n'est pas réduite à « assister » mais comprend au moins l'expression du participant. Dans ce texte, les emplois de *participer* sont actifs et ne nécessitent pas nécessairement d'intervention étatique, une possibilité qui ne semble pas avoir été envisagée dans l'OG 15. Enfin, il permet de montrer l'importance relative des sens qui sont mobilisés, par rapport aux sens possibles qui ne sont pas invoqués. La combinaison, au sein de ce texte, des

sens que nous avons identifiés, illustre l'emboîtement des sens, repris les uns dans les autres en tant que sèmes pour circonscrire le sémantisme global de *participier*.

En appliquant notre grille d'analyse à trois textes, la variété des conceptions de la participation se révèle avec plus d'acuité. Pour le politologue ou le juriste, c'est une base de travail intéressante pour interroger la portée des textes (voir tableau en annexe).

#### 4. Conclusion générale

Au terme de cette étude, nous concluons que *participier* est un polysème dont nous avons identifié huit sens. Les différentes zones de flous que nous avons pointées font écho aux débats juridiques et sociétaux. Le sens et les paramètres associés en définissent la véritable portée politique et sont à cet égard essentiels pour l'analyse politique et juridique. Prendre au sérieux l'exigence de participation implique de repenser, plus ou moins radicalement en fonction du sens qu'on lui donne, les rapports humains et de favoriser la réalisation des conditions préalables nécessaires à son exercice (développement d'aptitudes personnelles et interpersonnelles utiles). Des sens complexes et des paramètres largement définis favorisent son potentiel d'imagination et d'expérimentation.

Notre recherche ouvre ainsi différentes perspectives. Il conviendrait d'approfondir l'analyse des liens entre les sens de *participier* et les différentes conditions pragmatiques d'emploi rattachées aux différents paramètres identifiés, en ce compris les conditions sociologiques nécessaires à la participation. À cet égard, il serait utile de confronter notre grille d'interprétation avec des travaux philosophiques sur la participation comme Zask (2011). Nous pourrions également comparer les emplois de *participier* avec ses équivalents dans d'autres langues et systématiser l'étude de leurs cooccurrents, ce qui dépassait le cadre de la présente étude. Enfin, nous aimerions appliquer notre démarche d'analyse à d'autres lexèmes comme *intégration*.

#### Références

- Arendt H. (2012 [1964]), *De la révolution*, Paris, Folio Essais, Gallimard.  
Bat-Zeev Shyldkrot H. (1997), « Synonymie et polysémie : le cas de curieux comme parcours sémantique d'un mot », *Langages*, 128, pp. 113-125.

- Charles J. (2016), La participation en actes – entreprise, ville, association, Collection « Solidarité et société », Paris, Editions Desclée de Brouwer.
- De Ambroise A. et Geay B. (2016), Langage et Politique, l'efficacité du langage en question, Collection Paradoxa, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Falkum L., Vicente A. (2015), « Polysemy: Current perspectives and approaches », *Lingua*, 157, pp. 1-16.
- Fuchs C., Le Goffic P. (2005), « La polysémie de comme » dans Soutet O. (éd.), La polysémie, Actes de colloque en Sorbonne les 17, 18 et 19 novembre 2000, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne.
- Grand Robert 2017 (en ligne) : <http://grand-robert.lerobert.com/>
- Lagorgette D., Vincent D. et Bernard Barbeau G. (2011), « Interdits sociaux et délits : nègre et juif dans des discours de dérision », *Langues et linguistique*, no 34, p. 27-36.
- Lagorgette D. (2016) dir., Les insultes : bilan et perspectives, théorie et actions, Chambéry, Éditions de l'Université de Savoie.
- Mel'čuk I. et al. (1995), Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire, Bruxelles : Duculot.
- Mel'čuk I. (2004), « Actants in Semantics and Syntax. I,II », *Linguistics* 42/1, pp. 1-66 ; 42/2, pp. 247-291.
- Nerlich B. et alii (2003) éds, Polysemy. Flexible Patterns of Meaning in Mind and Language, Berlin/New York, Mouton de Gruyter.
- Rosanvallon (2008), La légitimité démocratique, Paris, Seuil.
- Rosillon F. (2016), L'eau dans les pays en développement, Retour d'expériences de gestion intégrée et participative avec des acteurs locaux, Paris, Éditions Johanet.
- Zask J. (2011), Participer – essai sur les formes démocratiques de la participation, Lormont, Éditions Le Bord de l'eau.

**Annexe**

|                                | <b>Obs.gén. 15</b>   | <b>Obs. gén. 21</b>   | <b>Convention d'Aarhus</b>  |
|--------------------------------|--|---|---|
| Sens                           | Non précisé  | Bénéficiaire, assister à (en amont), s'exprimer, influencer, agir   | S'exprimer, influencer, contribuer, obtenir un retour (en aval, résultat final)   |
| Qui ?                          | La population, les groupes et les particuliers   | Chacun (individu ou groupe ou communauté)   | Personnes, tant physiques que morales, seules ou regroupées   |
| A quoi ?                       | Processus de prise des décisions « qui peuvent influencer sur l'exercice de leur droit à l'eau » | à « la vie culturelle », « à la vie politique », « à la création d'expressions artistiques » <i>etc</i>                   | Processus décisionnels au niveau de l'exécutif (activités particulières, plans, programmes, politiques environnementales, dispositions réglementaires en lien avec le milieu) |
| Comment ?                      | Système réglementaire, Informations  | L'état doit s'abstenir ET faire   | Directement ou par l'intermédiaire d'organes représentatifs ; l'information, délai raisonnable, début de la procédure   |
| Pourquoi ?                     | Constitue un droit fondamental   | Constitue un droit fondamental  | Pédagogie, expression, qualité, meilleure acceptation de la décision  |
| Dimensions                     | Politico-juridique   | Toutes les sphères  | Politico-juridique  |
| Conditions                     | /  | Disponibilité, accessibilité, acceptabilité   | Fonctionnaires disponibles pour aider et conseiller, accès à l'information  |
| Autres remarques linguistiques | participation « véritable »  | « participer à » et « prendre part » = synonymes la participation est présentée comme une des composantes de participer à | participation « effective »   |